

# *Viola thomasiana*

*Viola thomasiana* Songeon & Perrier, *Annot. Fl. France Allemagne* : 183 (1860)

Violette de Thomas

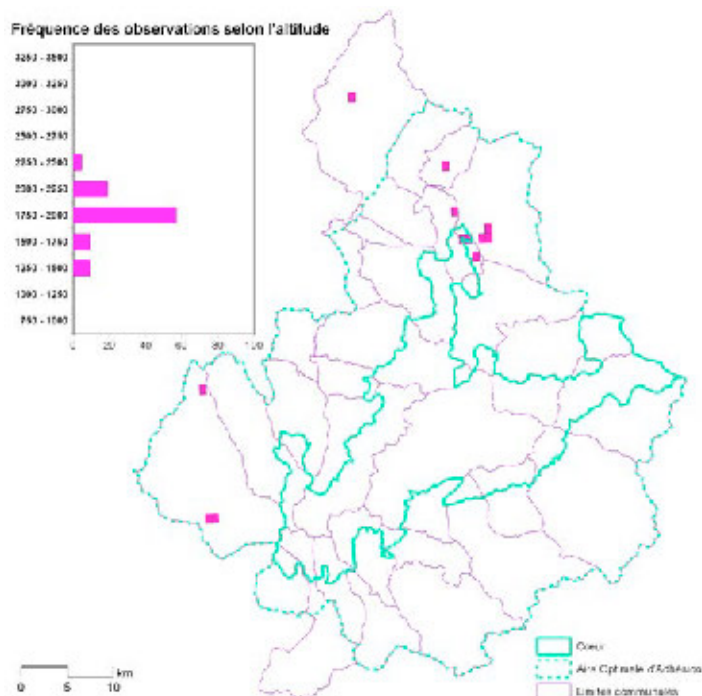
Viola di Thoma

Violaceae

Hémicryptophyte

Alpien

Sans protection réglementaire - LRRR : préoccupation mineure



© Parc national de la Vanoise - Frantz Storck

## Éléments descriptifs

La Violette de Thomas attire le regard par la couleur lilas, parfois nettement délavée, de ses corolles. Cette violette odorante est acaulé, sans stolon et les capsules sont poilues. Les stipules, dont la morphologie est souvent discriminante dans le genre *Viola*, sont petites, étroitement lancéolées et ciliées au moins dans la partie supérieure.

## Écologie et habitats

Nos observations et la bibliographie s'accordent pour localiser *Viola thomasiana* sur terrain acide, de l'étage montagnard supérieur à alpin inférieur. Son optimum écologique se situe dans les landes à éricacées et à *Juniperus sibirica* de préférence sur les adrets. Elle peut se rencontrer également dans les pelouses acidophiles à *Festuca acuminata* et sur les rochers siliceux, deux habitats naturels souvent en mosaïque avec les landes.

## Distribution

Cette endémique du massif alpin est connue en Autriche, Italie, Suisse et France. Dans notre pays, elle est recensée dans les départements alpins à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence. Sa distribution en Savoie est liée au substratum géologique : elle est présente dans les massifs cristallins externes (Belledonne, Lauzière), dans le Beaufortain et dans le secteur Arvan-Villard. Elle est indiquée en Vanoise dès 1859 : "Entre Lachaz et le Villard-des-Allues" (Songeon et Perrier de la Bâthie, 1859). Citée par la suite également à Peisey-Nancroix et Sainte-Foy-Tarentaise (Perrier de la Bâthie, 1917 & Gensac, 1974), elle n'est actuellement connue que très ponctuellement dans une demi-douzaine de communes de Tarentaise.

## Menaces et préservation

Nos connaissances sur la distribution de *Viola thomasiana* en Vanoise sont encore très fragmentaires. Sa floraison précoce (avril, mai) ne favorise guère son repérage et cette espèce n'a jamais fait l'objet de recherches spécifiques sur le terrain. Il est toutefois probable que les populations soient relativement limitées sur le territoire du Parc. La stabilité, voire l'extension, des landes favorables à cette violette, laisse supposer que seuls des équipements pourraient nuire à la préservation de ces plantes.

*Viola thomasiana* a été décrite par deux botanistes savoyards André Songeon (1826-1905) et Eugène Perrier de la Bâthie (1825-1916). Elle est dédiée à Abraham Thomas, contemporain de Songeon et Perrier de la Bâthie, qui découvrit cette violette dans son Valais natal (Songeon & Perrier de la Bâthie, op. cit.).